

Parcours Longue Distance

10 Km de course à pied

Cimetière, Paradis
 Parc Ste Claire, Edith Wharton >> RETOUR

60 Km de cyclisme

Mauvane, St Nicolas, La Londe, Rond point D88, Pas du cerf,
 Rte de Collobrières, Col du babaou, Col du gratteloup, Centre
 ville de la Londe >> RETOUR

10 Km de course à pied

Rte de Nice, chemin du Bord du Gapeau, Ayguade, Lycée
 agricole, >> RETOUR

Parcours Sprint

5 Km de course à pied

Rive du Gapeau, chemin du père éternel,
 Rte de Nice >> RETOUR

20 Km de cyclisme

Rte de Pierrefeu, Les Borrels, La Londe, St Nicolas
 >> RETOUR

2.5 Km de course à pied

Rte de Nice >> RETOUR

Grille Sprint

SCRATCH un cadeau pour:

Homme : 1er / 2ème / 3ème

Femme: 1ère / 2ème / 3ème

Junior HF: 1er / 2ème / 3ème

Cadet HF: 1er / 2ème / 3ème

1er Vét H et F

1er non-licencié H et F

Grille LD

HOMME

1er – 300 € + un cadeau

2ème – 200 € + un cadeau

3ème – 150 € + un cadeau

4ème – 100 € + un cadeau

5ème – 50 € + un cadeau

FEMME

1ère – 300 € + un cadeau

2ème – 200 € + un cadeau

3ème – 150 € + 1 cadeau

CATEGORIE

Vet H 1er – 100 € + un cadeau

Vet F 1ère – 100 € + un cadeau

+1 cadeau pour chaque 1er de sous catégorie V1,
 V2 ..

Relais: 1ère' équipe H/F/mixte

PRIX NON CUMULABLES

Attention: selon la nouvelle réglementation 2008 FFTRI

*Pour le dossard, le port de la ceinture est interdit sur les

Épreuves ne comportant pas de natation *

Article 1: Les 2 courses du Duathlon des Palmiers seront organisées par le

Club Hyères Triathlon, elles seront disputées le dimanche 18 avril 2010. Les

Dispositions qui figurent au présent règlement mais qui ne seraient pas prévues par les règlements généraux, ou nationaux seront acceptées du fait même de leur engagement par les concurrents au Duathlon des Palmiers, et auront force de loi tant qu'elles ne seront pas contraires aux règlements actuellement en vigueur.

Article 2: L'épreuve est ouverte aux concurrents et concurrents licencié(e)s ou non,

Professionnel(les) ou non. L'âge minimum requis pour participer est de 20 ans pour la course longue distance, 16 ans pour le Sprint.

Article 3: Les concurrents désirant participer devront faire parvenir, pour les licenciés: leur bulletin d'engagement dûment complété, la photocopie de la licence 2008, un chèque à l'ordre de « Hyères triathlon » ; pour les non licenciés: leur bulletin d'engagement dûment complété, la photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du duathlon en compétition de moins d'un an, d'un chèque à l'ordre de «Hyères Triathlon »

(voir le montant des droits sur le bulletin + 5€ le pass journée pour le Sprint ou +3 € pour le pass journée longue distance) et d'une autorisation parentale pour le moins de 18 ans.

Le tout à envoyer à: Hyères Triathlon 589 av. Jean Moulin le Verdi bat 1A – 83400 HYERES

Seuls les dossiers complets seront pris en compte dans la limite de places: 300 LD/200 SP

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 : Les départs sont donnés à 9H00 au Gymnase du Golf Hôtel à Hyères pour le duathlon « découverte » et 12H30 pour le Longue distance. La clôture de la course est fixée impérativement à 17H30.

Article 6 : L'organisateur a le pouvoir absolu de disqualifier un participant s'il ne se conforme pas aux règlements.

Article 7 : Le personnel médical a le pouvoir absolu de retirer un participant de la course s'il juge qu'il n'est pas physiquement apte à continuer sans risque pour sa santé.

Article 8 : En cas d'annulation de l'épreuve, les organisateurs rembourseront au prorata des dépenses effectuées. Si l'épreuve est reportée le concurrent bénéficiera du report de son inscription.

Article 9 : Les athlètes seront entièrement responsables de leurs affaires personnelles et de leur équipement athlétique pendant toute la durée de l'épreuve. Le parc à vélos est néanmoins fermé par mesure de sécurité.

Article 10: Les ravitaillements seront assurés à des points fixes (annoncés lors du briefing) Les participants sont tenus de se ravitailler obligatoirement aux postes mis en place par l'organisation. Les sites traversés sont pour la plupart des sites naturels sensibles. En conséquence, le participant s'engage à préserver la propreté de l'environnement, en respectant les zones de propreté mise en place après les ravitaillements.